



Une autre vie s'invente ici



Monsieur Christian LEROY
Président
Communauté de Communes du Pays de Lumbres
1, chemin du Pressart
62380 LUMBRES

Nos réf :
LF/VE-2023-56

Le Wast, le 7 avril 2023

Objet : Procédure de révision allégée N°5

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, vous nous avez fait transmettre le dossier d'arrêt de projet de la procédure de révision allégée N°5 du PLUi de la CCPL pour avis.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est investi dès le début dans l'élaboration de votre PLUi dans le souci de contribuer à la définition d'un projet de territoire prenant pleinement en compte les richesses patrimoniales et intégrant les orientations de la charte du Parc naturel régional.

J'ai bien noté qu'une réunion d'examen conjoint est organisée dans le cadre de la procédure le 27 avril prochain. Je vous remercie de bien vouloir excuser le Syndicat mixte du Parc et vous fait transmettre, par ce courrier notre avis sur le projet.

La révision allégée N°5 doit permettre d'adapter le document d'urbanisme à la réalisation du projet K6 de la société Eqiom à Lumbres, permettant la modernisation du site de production de la cimenterie et préalable à son projet de décarbonation du process industriel.

Au vu des documents transmis et des modifications proposées, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale émet un avis favorable au projet de révision allégée N°5 du PLUi.

L'équipe technique du Parc naturel régional se tient à votre disposition pour vous accompagner dans les étapes de la mise en œuvre de votre PLUi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordiale

Sophie WAROT-LEMAIRE
Conseillère Départementale
Présidente du Parc naturel régional des
Caps et Marais d'Opale



[Signature]

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale • Manoir du Huisbois BP 22 62142 Le Wast • Tél: 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr • www.parc-opale.fr • facebook : Parc Opale

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Mont-Ventoux, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord